



MAIRIE
DE

FERMANVILLE

ARRÊTÉ N° T 063-2026

**PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION SAUF RIVERAINS
POUR TRAVAUX DE VOIRIE
CHEMIN DE LA HAISSETTE
DU 14/10/2026 AU 16/10/2026
DE 8H A 17H**

Nous, Maire de la commune de Fermanville,

VU l'article L.2212-2 du Code des Collectivités Territoriales assurant le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique,

VU l'article L.2213-1 du Code des Collectivités Territoriales concernant les pouvoirs de police du maire en ce qui concerne la circulation et le stationnement,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière – livre I – 5ème partie – du 7 Juin 1977 modifiée et complétée le 6 Novembre 1992, modifiée par l'arrêté du 11 Février 2008,

VU, la demande présentée par l'entreprise MASTELLOTTO pour la réalisation de travaux de voirie chemin de la Haisette qui se dérouleront du 14/10/2026 au 16/10/2026,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des personnes et la réalisation des travaux dans de bonnes conditions,

ARRÊTE

Article 1 Circulation et stationnement

En raison de travaux de réfection de voirie à compter du **14/10/2026 8H et jusqu'au 16/10/2026 17H** la circulation et le stationnement seront interdits VC N°13 chemin de la Haisette, lors de l'intervention de l'entreprise MASTELLOTTO.

Article 2 Accès riverains et véhicules de secours

L'entreprise MASTELLOTTO devra laisser la libre circulation aux riverains et aux véhicules de secours,

Article 3 L'entreprise MASTELLOTTO devra mettre en place une signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4 La Gendarmerie de Saint-Pierre Eglise est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 Le présent arrêté sera transmis pour ampliation à :

- Madame le Chef de Brigade de Gendarmerie de St Pierre-Eglise,
- l'entreprise MASTELLOTTO,
- Affichage

Fait à Fermanville,
Le 12 octobre 2026

Le Maire,
Bernard RAULT

Mairie de Fermanville - 5 La Heugue - 50840 FERMANVILLE
☎ 02.33.88.56.66 ✉ mairie@fermanville.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h, jeudi de 14h à 18h, vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, samedi de 9 h à 12 h